

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 20 OCTOBRE 2021 A 19H15  
(DATE DE CONVOCATION : 14 OCTOBRE 2021)**

Présents : Nathalie BERTILLON, Céline COPUR, Christine GAVAND TUPINIER, Alain GROSDÉMANGE, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Joachim KILANI, Yves LAPLACETTE, Michaël LEGRAND, Monique LEMAIRE, Emanuela PALHEIRO, Patrick PARISE

Excusée : Estelle ODET, pouvoir à Monique LEMAIRE

Secrétaire : Christine GAVAND TUPINIER

**Ordre du jour**

- 00 – Approbation du précédent compte-rendu
- 01 – Rapport annuel des élus mandataires de la SPLAAD
- 02 – Avis du conseil municipal pour la vente du lot J4 du lotissement « DLJ »
- 03 – Nomination d'un représentant communal au sein de la commission de contrôle des listes électorales
- 04 – Nomination d'un correspondant défense
- 05 – Annulation de la délibération n°2021-08-26 D04 du 26 août 2021
- 06 – Validation du RAO du complexe communal
- 07 – Délibération ONF : coupes 2022
- 08 – Ouverture inscriptions affouages et fixation du tarif des lots
- 09 – Demande de subvention pour le mur de soutènement de l'ancienne école
- 10 – Informations et questions diverses

**00 - Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**01 – Rapport annuel des élus mandataires de la SPLAAD**

Monsieur Yves LAPLACETTE rappelle que la commune est actionnaire de la SPLAAD et qu'il en est le représentant de la commune aux instances de la SPLAAD. Les comptes annuels font apparaître un résultat net s'élevant à 492 637€ et un total de capitaux propres de la structure et des programmes de 4 310 395€ (exercice comptable du 01/07/2020 au 31/12/2020).

Le conseil municipal donne quitus de sa mission à son élu mandataire, Monsieur Yves LAPLACETTE, ce à l'unanimité.

**02 – Avis du conseil municipal pour la vente du lot J4 du lotissement « DLJ »**

Monsieur LAPLACETTE, représentant de la commune à la SPLAAD, présente le projet d'acquisition du lot J4 par Monsieur PACAUD et Madame BALLEYGUIER et de leur projet de construction de maison dans le cadre d'un rapprochement familial. Aucune objection n'est formulée à ce sujet.

**03 – Nomination d'un représentant communal au sein de la commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur Hervé GUINOT, adjoint délégué, ne peut plus représenter la commune au sein de cette commission. Madame Monique LEMAIRE, seule candidate, est nommée comme représentante de la municipalité au sein de cette commission.

**04 – Nomination d'un correspondant défense**

Monsieur Didier HERBLOT ayant démissionné de son poste de conseiller municipal, Monsieur le Maire propose Monsieur Alain GROSDÉMANGE pour remplir cette fonction.

## **05 – Annulation de la délibération n° 2021-08-26 D04 du 26 août 2021**

Pour des raisons de procédure il est proposé aux conseillers d'annuler cette délibération. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

## **06 – Validation du RAO du complexe communal**

Suite à l'appel à candidatures dans le cadre d'une procédure adaptée pour la rénovation de la salle Eiffel, Monsieur le Maire indique avoir reçu deux offres provenant du bureau BAU et de la SARL SISTEM ARCHITECTURE. Après analyse des offres il est proposé d'attribuer au cabinet SISTEM ARCHITECTURE, pour un montant de 20 000.00€ HT, la mission de maîtrise d'œuvre. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **07 – Délibération ONF : coupes 2022**

Monsieur LAPLACETTE informe l'assemblée que l'ONF propose, pour les parcelles 34 et 35, des coupes en conversion en futaie irrégulière bois d'œuvre. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

## **08 – Ouverture inscriptions affouages et fixation du tarif des lots**

Pour les coupes délivrées des parcelles 34 et 35 il est proposé aux affouagistes, après partage, le façonnage et vidange des houppiers. Le tarif est maintenu comme précédemment, soit 26€ le lot.

## **09 – Demande de subvention pour le mur de soutènement de l'ancienne école**

Pour la réfection de ce mur nous disposons actuellement de 2 devis et restons dans l'attente d'un 3<sup>ème</sup>. Compte-tenu du montant prévisionnel de ces travaux, nous sollicitons une subvention du Département au titre de la dotation Village Côte d'Or. Le conseil valide à l'unanimité cette démarche.

## **10 – Informations et questions diverses**

Une conseillère informe que de nombreuses boîtes aux lettres ne comportent pas de nom. Une information sera diffusée par les outils de communication de la commune.

Séance levée à 20 H 10

Céline MAGLICA, conseillère départementale, a présenté aux élus les attributions du conseil départemental et le fonctionnement des différents services ainsi que le rôle des conseillers départementaux.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard HERRMANN**

